



Confédération paysanne de Haute-Savoie



Annecy le 15/12/2025,

Madame la Préfète,

Après six mois de crise sanitaire, plus de 110 foyers de dermatose nodulaire contagieuse recensés, près de 3 300 bovins abattus et des milliers d'éleveurs vivant dans l'angoisse permanente, nous avons atteint un point de bascule. La situation est incontrôlable. Nous devons à tout prix anticiper le risque d'une recrudescence de la maladie dans les Savoie. Les paysan·nes savoyards attendent des mesures préventives et protectrices fortes.

Nous demandons la **mise en place immédiate d'une vaccination élargie** à l'ensemble des territoires savoyard et haut-savoyard. Tous les cheptels doivent être vaccinés, comme cela a été fait dans les Pyrénées. Il est impératif d'anticiper l'arrivée du printemps et le réveil des taons et des mouches, vecteurs de la maladie. De plus, l'absence de vaccination élargie sur le territoire a déjà montré ses limites lors de la descente des alpages. Il faudra aussi dans un second temps, anticiper le rappel de la vaccination.

Par ailleurs, compte tenu des accords conclus avec la Suisse et l'Italie, la vaccination élargie ne posera pas de difficulté. C'est maintenant qu'il faut agir, vacciner nos cheptels et protéger les animaux non vaccinés. **Nous refusons que les territoires savoyards soient, une fois de plus, sacrifiés.**

Enfin, comme nous le demandons depuis le mois de juillet, **une concertation réelle avec l'ensemble des organisations syndicales** est indispensable. Les solutions à une crise de telle ampleur doivent être construites collectivement. Dans les campagnes savoyardes, la colère est vive. Alors que la maladie continue de progresser en France, persiste le sentiment amer d'avoir été sacrifiés pour rien. Nos fermes ont assez souffert, aujourd'hui il faut absolument les protéger.

Nos revendications nationales restent inchangées. Nous l'affirmons, **un changement de stratégie est possible et vital** :

- D'abord, en agissant immédiatement auprès de l'Union européenne pour faire évoluer la catégorisation officielle de la maladie dans les règlements européens, afin de passer d'une logique d'abattage total à l'euthanasie ciblée des seuls animaux malades et en souffrance ;
- Ensuite, en élargissant l'accès à la vaccination à l'ensemble du territoire français, départements d'Outre-mer compris. Pour limiter l'impact sur le commerce de bovins vivants, cela nécessite des négociations avec les partenaires de la France pour qu'ils acceptent des bovins vaccinés. L'Italie, premier partenaire commercial de la France, a déjà accepté. Les négociations sont bien avancées avec l'Espagne, second partenaire.

Dans l'attente de mesures rapides et à la hauteur des enjeux sanitaires, économiques et humains auxquels font face les éleveurs et éleveuses savoyards, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Confédération paysanne de Haute-Savoie,

Noémie Lachenal (06 81 31 25 54), Jérôme Déthes (06 50 41 50 53)